



INFO-PARENTS

Le journal mensuel destiné aux parents de l'école Iona

Janvier 2017

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
2 Congé	3 Congé	4 Congé	5 Congé	6 Congé
9 Journée pédagogique Début de la période d'inscription	10	11	12 A.M. : Le groupe 5B se rend à l'aréna. Journée Portes ouvertes	13 A.M. : Le groupe 6A se rend à l'aréna.
16	17 A.M. : Les groupes 4A et 4B se rendent à l'aréna.	18 A.M. : Les groupes MA, MB, MC et MD se rendent au CEPSUM.	19 A.M. : Le groupe 5C se rend à l'aréna.	20 A.M. : Le groupe 6B se rend à l'aréna.
23	24 A.M. : Les groupes 3A, 3B et LD se rendent à l'aréna.	25 A.M. : Les groupes MA, MB, MC et MD se rendent au CEPSUM	26 A.M. : Le groupe 5B se rend à l'aréna. Le préscolaire va skier au Centre de la nature à Laval.	27 Journée pédagogique Fin de la période d'inscription
28	29	30 18 h 30 : Réunion des membres du conseil d'établissement	31 A.M. : Les groupes 4B et 4C se rendent à l'aréna.	

En vrac

Journée pédagogique – 9 janvier

Les élèves de la maternelle à la 6^e année préalablement inscrits iront à *Sportira Cage*.

Le départ aura lieu à 8 h 30.

Journée pédagogique – 27 janvier

Les élèves de la maternelle à la 6^e année préalablement inscrits se iront au *Centre Notre-Dame-de-Fatima*.

Le départ aura lieu à 8 h 30.

Entrées des élèves lors des jours de pluie ou de grand froid

Veuillez noter que la surveillance par le personnel de l'école débute à 8 h 55 et à 13 h 33 pour les élèves du primaire.

Pour le préscolaire, ce n'est qu'à partir de 9 h 5 et 13 h 5 que les élèves sont pris en charge par le personnel de l'école.

Il est donc important que les élèves ne se présentent pas dans la cour avant ces heures puisque personne ne sera disponible pour ouvrir les portes et ce, qu'il pleuve ou qu'il fasse très froid. C'est donc dire qu'il n'y aurait aucun adulte en surveillance pour régler des conflits qui pourraient dégénérer. Il en va donc de la sécurité de votre enfant.

Journée Portes ouvertes

La journée *Portes ouvertes* se tiendra le jeudi 12 janvier. Des visites de l'école seront possibles de 10 h à 11 h 30 et de 14 h à 15 h 30. Faites circuler le message parmi les gens de votre entourage.

Fermeture de notre service de garde durant la semaine de relâche du 6 au 10 mars 2017

Le service de garde de notre école ne sera pas ouvert durant la semaine de relâche. C'est le service de garde de l'école Lucille-Teasdale, situé au 3975, rue Bouchette, qui assurera la relève au cours de cette semaine. Nous joignons à cet envoi une fiche d'inscription. Si vous souhaitez utiliser ce service, vous devez remettre la fiche d'inscription au plus tard le 19 janvier à 18 h à Mme Bruna. Après cette date, vous devrez faire appel à un service de loisirs ou à un organisme communautaire du quartier pour faire garder votre enfant pendant la semaine de relâche.

Vous trouverez la fiche d'inscription en pièce jointe à cet envoi.

Reçus d'impôt pour le service de garde

Les reçus fiscaux vous seront remis à la fin du mois de février.

Ajout d'un brigadier

Le service de police de la ville de Montréal a ajouté un brigadier au coin des rues Queen-Mary et Lemieux. Le brigadier est présent de 7 h 30 à 9 h 30 et de 15 h à 17 h.

Réinscription des élèves

Une feuille vous sera envoyée au début du mois de janvier afin de procéder à la réinscription de votre enfant. Seuls les enfants qui fréquentent actuellement l'école Iona recevront cette feuille.

Période d'inscription pour le primaire (pour les nouveaux élèves seulement)

La période d'inscription se tiendra du 9 au 27 janvier 2017, de 9 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 45 à 15 h 45. Le secrétariat sera également ouvert pour les inscriptions le mardi 17 janvier de 18 h à 20 h 30.

Vous pouvez remplir à l'avance le formulaire qui se trouve à <http://csdm.ca/parents-eleves/admission/> et l'apporter au moment de l'inscription.

Si vous devez inscrire un autre enfant à la maternelle, nous vous demandons de vous présenter au secrétariat aux heures ci-dessus.

Pour les inscriptions en libre choix (dans une école autre que celle de votre quartier), vous devez fournir les documents nécessaires et vous présenter à l'école de votre quartier afin de procéder à la demande d'admission.

Deux preuves d'adresse sont nécessaires parmi les suivantes :

- Relevé d'emploi
- Permis de conduire du Québec
- Compte de taxe scolaire ou municipale
- Acte d'achat de la propriété résidentielle qui indique le nom du propriétaire
- Facture ou état de compte d'une compagnie de téléphonie résidentielle, d'électricité ou de câblodistribution
- Preuve d'assurance d'habitation
- Preuve d'une affiliation à une association professionnelle québécoise
- Relevé de compte bancaire au Québec
- Relevé de carte de crédit
- Avis de cotisation de Revenu Québec
- Avis de paiement de soutien aux enfants de la Régie des rentes du Québec

Une preuve de l'identité de l'élève est exigée. Les preuves d'identité acceptées pour un élève né au Canada sont les suivantes :

- Acte de naissance de l'enfant (grand format incluant les noms et prénoms des parents)
- Certificat de changement de nom
- Certificat du jugement d'adoption
- Confirmation d'un jugement d'adoption
- Ordonnance de placement (si le lieu et la date de naissance de l'enfant n'apparaissent pas sur le document, il faut fournir un document complémentaire où ces données apparaissent)
- Certificat de statut d'Indien
- Lettre attestant l'identité de l'élève et signée par la direction du centre d'accueil pour l'élève en centre d'accueil

Les preuves d'identité acceptées pour un élève né à l'étranger sont les suivantes :

Il est à noter que lors d'une première inscription, une preuve d'identité de l'enfant ET du parent devront être présentées.

- Acte de naissance (incluant les noms et prénoms des parents)
- Acte de naissance ou carte d'identité nationale pour une personne née ailleurs qu'au Québec
- Carte ou certificat de citoyenneté canadienne
- Confirmation ou carte de résidence permanente
- Certificat du jugement d'adoption
- Confirmation d'un jugement d'adoption

Vêtements appropriés pour la saison

Nous vous rappelons l'importance de bien vêtir votre enfant pour venir à l'école, en ayant en tête qu'il jouera dehors au cours de la journée. Le pantalon de neige, la tuque, le foulard et les mitaines sont nécessaires. Dans le but d'éviter les oublis à la maison, il serait souhaitable que votre enfant puisse laisser une paire de souliers à l'école tout l'hiver.

Activités parascolaires – 2^e session

L'inscription aux activités parascolaires aura lieu les 11 et 12 janvier de 15 h 45 à 17 h 45. Les cours débuteront le 24 janvier et se termineront le jeudi 20 mars. Consultez le panneau d'information des activités parascolaires situé à l'entrée du secrétariat pour de plus amples informations. Vous pouvez également joindre Mme Sandrine Boulin au (514) 586-7155.

Conférence gratuite organisée par le comité de parents de la CSDM

L'entrée est libre et aucune inscription n'est requise.

Lieu : école Marguerite-De-Lajemmerais, 5555 rue Sherbrooke Est

Mercredi 18 janvier – 19 h à 22 h

Titre de la conférence : *L'abécédaire de la motivation scolaire*

Plusieurs autres formations auront lieu au cours de l'année.

Consultez les adresses suivantes pour obtenir davantage d'informations :

<http://ccpformation.eventbrite.ca> et facebook.com/cp.csdm